



**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE
DU CONSEIL COMMUNAL – ZONE DE POLICE**

MARDI 14 FEVRIER 2023

18h

La séance publique du Conseil communal - Zone de Police - sera clôturée avant l'ouverture de la séance publique du Conseil communal. A l'issue de la séance publique du Conseil communal, la séance à huis clos du Conseil communal - Zone de Police - sera déclarée.

SEANCE PUBLIQUE

POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN CONSEILLER :

5. "Safer Internet Day" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)